COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le Secrétaire Général

14ème REUNION ANNUELLE DE CONCERTATION DU PRESIDENT DE LA COBAC AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE DE LA CEMAC

(Bangui, le 23 juin 2025)

COMMUNIQUE FINAL

La 14ème édition de la concertation annuelle du Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) avec la profession bancaire et financière de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), s'est tenue le lundi 23 juin 2025, à l'Hôtel Ledger Plaza à Bangui, République Centrafricaine, sous la présidence de Monsieur Yvon SANA BANGUI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président de la COBAC.

Ont pris part à cette rencontre, outre Monsieur Michel DZOMBALA, Vice-Gouverneur de la BEAC et Président suppléant de la COBAC, les Commissaires de la COBAC, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, les Directeurs Nationaux de la BEAC, le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de la CEMAC, les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de la CEMAC, les Directeurs Généraux des Etablissements de Crédit, de Microfinance et de Paiement de la CEMAC ainsi que les Conseillers, les Directeurs Centraux, les Chefs de Département et les Adjoints aux Directeurs du Secrétariat Général de la COBAC et de la BEAC.

Après les civilités d'usage, le Président de la COBAC a, dans son propos introductif, rappelé l'importance de la concertation annuelle avec la profession bancaire et financière et présenté le contexte de la 14ème édition, marquée notamment par une concentration de plus en plus accrue des financements bancaires sur quelques contreparties, dont l'Etat, et une proportion élevée des créances en souffrance, soit plus de 17% de l'encours des crédits bruts à fin mars 2025. Il s'est félicité que les thèmes choisis donnent l'opportunité d'approfondir les réflexions engagées lors de la précédente édition tenue à Brazzaville en 2024, afin d'identifier les solutions les plus appropriées aux problématiques sus-évoquées.

Abordant le premier thème consacré à la problématique de la concentration croissante des financements bancaires, Monsieur Félix NDZIE, Directeur de la Surveillance Permanente des Etablissements de Crédit et de Paiement au Secrétariat Général de la COBAC, a articulé son exposé sur la reconfiguration progressive des financements octroyés, leur concentration sur une frange de contreparties et présenté l'impact de cette concentration sur la situation tant financière que prudentielle des banques. Il a par la suite énuméré une série de mesures susceptibles d'être adoptées par la COBAC pour contenir ce risque.

Dans le cadre des solutions envisagées, Monsieur Felix NJOUME, Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit en République Centrafricaine a présenté, au nom de la Fédération des APEC de la CEMAC, les enjeux, le bilan et les perspectives de la stratégie

de réduction des expositions au risques de crédit. Il a insisté sur la sensibilisation de la clientèle à la culture de remboursement et préconisé une limitation des titres publics dans les bilans des banques afin de diversifier davantage les actifs de ce secteur.

S'agissant du troisième thème, Monsieur Emery TCHOUSSI BAH, Adjoint au Directeur au Secrétariat Général de la COBAC, a présenté les articulations et les innovations introduites dans le nouveau dispositif réglementaire de la COBAC en matière de LBC/FTP. Il s'est appesanti sur les lignes directrices élaborées par la COBAC visant à favoriser la bonne application du règlement y relatif.

Ces trois thèmes ont été suivis de deux communications solennelles, dont la première relative à l'agrément unique dans la CEMAC a été présentée par Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la COBAC. Il a décliné les axes majeurs du nouveau dispositif et mis un accent particulier sur ses principales innovations, les modalités de mise en œuvre, ainsi que les avantages qu'il offre.

Le panel des présentations a été clôturé par une communication de Monsieur Mahamat Nassour Habib DOUTOUM, Directeur de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement de l'Economie de la BEAC. Son exposé portait sur le Guichet spécial de refinancement de la BEAC. Il a présenté les récentes réformes entreprises par la Banque Centrale dans son dispositif d'accompagnement des établissements de crédit et souligné les caractéristiques, les objectifs et les modalités de financement de ce Guichet.

Les différents exposés ont été suivis de débats modérés par le Président de la COBAC. Les diverses discussions ont porté notamment sur :

- la publication périodique par la COBAC des statistiques sur l'évolution des indicateurs d'activité et de performance du secteur bancaire, l'implication des Trésors publics dans les réflexions en cours sur la surexposition des banques à l'égard du souverain, les problématiques en lien avec la collecte et le partage des informations sur les PME en vue d'améliorer la qualité de leur scoring et, de manière générale, à un accompagnement de la COBAC pour une gestion optimale et concertée de la concentration des financements octroyés par les banques ;
- la possibilité de créer un fonds de garantie régional pour réduire l'exposition au risque de crédit, les difficultés judiciaires pour l'exécution des garanties, la nécessité d'organiser un forum sur le financement des économies élargi à tous les acteurs, la mise en place, par les Autorités compétentes, des mesures plus dissuasives à l'endroit des débiteurs indélicats ;
- la nécessité d'une coopération étroite entre la COBAC et les Agences Nationales d'Investigations Financières (ANIF) pour un partage d'informations et un renforcement des obligations de confidentialité dans le cadre des déclarations d'opérations suspectes ;
- les modalités afférentes à la dotation pour les succursales, la gestion de leur filialisation en lien avec les problématiques de contrôle par les groupes d'appartenance, l'extension du régime de l'agrément unique aux établissements de paiement agréés.

Pour clore les travaux de cette 14ème réunion annuelle de concertation du Président de la COBAC avec la profession bancaire et financière de la CEMAC, Monsieur le Président de la COBAC, Gouverneur de la BEAC, a rappelé quelques propositions fortes pour une meilleure maîtrise du risque de concentration et souligné la nécessité d'un juste équilibre entre les objectifs de rentabilité des banques et la contrainte de stabilité financière de notre zone.

Fait à Bangui, le 23 juin 2025

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE COBAC

Yvon SANA BANGUI